Règlement

REGLEMENT Foulée Blanche 2015
REGLEMENT GENERAL
Foulée Classique : Samedi 17 janvier 2015
Foulée Blanche : Dimanche 18 janvier 2015

Article 1 : - La « Foulée classique » se déroule le samedi précédant l'épreuve « Foulée Blanche ».
- La « Foulée Blanche » a lieu chaque année l'avant dernier dimanche de Janvier.

Article 2 : - Le départ se fait en ligne pour tous les participants quelle que soit la distance qu'ils vont parcourir. Pour la « Foulée Classique » et la « Foulée Blanche » les concurrents sont regroupés par épreuve dans des zones matérialisées sur le stade. Tout concurrent prenant le départ en dehors de ces zones sera disqualifié.

Article 3 : - Il est expressément indiqué que les skieurs participent aux épreuves des Foulées sous leur propre responsabilité.

Article 4 : - Les enfants de moins de 8 ans devront être obligatoirement accompagnés et faire le parcours sur leur skis et non sur le dos d'un adulte.

Article 5 :
Pour la « Foulée Classique » tout coureur contrôlé en skating sera disqualifié.
Pour la Foulée Blanche, les itinéraires sont parcourus à allures et styles libres (pas de patineur ou technique traditionnelle).
Les organisateurs se réservent le droit, si la sécurité des participants l'exige, ainsi qu'en cas de conditions atmosphériques trop défavorables ou dangereuses : soit d'interrompre l'épreuve à tout moment, soit d'annuler une, plusieurs ou la totalité des épreuves, soit d'en modifier les itinéraires.

Article 6 : - Pour la Foulée Classique, des postes de ravitaillement sont installés sur les parcours ainsi qu'à l'arrivée.1 poste sur le 10 km et 3 sur le 25 km.
Pour la "Foulée Blanche" des postes de ravitaillement sont installés sur les parcours ainsi qu'à l'arrivée, au moins deux postes sur la piste du 20 km et cinq sur la piste du 42 km.

Article 7 : - Les tenues publicitaires sont interdites au départ de la course et à la remise des prix. Ne sont admises que les tenues conformes aux règles fixées par la Fédération Française de Ski.

Article 8 : Des prix sont attribués :
- Pour la "Foulée Classique » aux 5 premiers hommes et 3 premières femmes sur le 25km et aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes sur le 5 et le 10 km.
- Pour la "Foulée Blanche" aux 10 premiers hommes et 5 premières femmes sur le 42km et aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes sur le 5, 10 et 20km.

Article 9 : - La participation à l'une des épreuves entraîne ipso facto l'acceptation de toute exploitation promotionnelle des résultats ainsi que la publication du nom et des éléments photographiques du skieur. Cette acceptation est valable sans limite de durée et après changement de l'état civil actuel.

Article 10 : - Les règles de compétitions internationales (RIS) sont applicables pour toutes les questions techniques non traitées dans le présent règlement. Conformément à ces règles, le jury de compétition se réserve le droit de modifier ce règlement et de prendre toute décision dans les cas non prévus.

Article 11 : - "Foulée Classique", à partir d'un délai fixé par le jury de l'épreuve, il pourra être conseillé aux retardataires de rejoindre le stade d'arrivée.
- "Foulée Blanche", sur le parcours du 42 km, les concurrents dont le temps de passage au 20ème km sera supérieur à deux fois et demi celui du premier pourront être arrêtés pour des raisons de sécurité tenant compte du fait que la 2ème partie du parcours est plus difficile.

Article 12 : Dans la mesure du possible, les décisions ou modifications éventuelles décidées par le jury seront portées à la connaissance des concurrents soit par voie de presse et de radio au plus tard trois jours avant la date de l'épreuve s'il s'agit d'une annulation prévisible, soit sur place par haut-parleur et affichage.